Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Bordeaux

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Gironde

éducation
nationale

Bordeaux, le 5 novembre 2018

Le Directeur Académique des Services
de l'Education Nationale,
Directeur des Services Départementaux
de l'Education Nationale de la Gironde

à

Monsieur le Proviseur du Lycée François Magendie
BORDEAUX

et

Monsieur le Principal du Collège Cheverus BORDEAUX

Division des Elèves et de l'Action Pédagogique (DEAP)

Bureau de la Scolarité et de l'Orientation (B.S.O.)

Affaire suivie par
Arnaud MIMET
Téléphone
05 56 56 36 39
Télécopie
05 57 31 98 78
Mél
ce.ia33-bso@ac-bordeaux.fr

30, cours de Luze
BP 919
33060 Bordeaux-Cedex

Objet : Procédure d'affectation en 6ème et en 2nde section internationale espagnole

J'ai l'honneur de vous présenter, ci-dessous, les modalités relatives à la procédure d'affectation en section internationale espagnole en 6ème au collège Cheverus à Bordeaux et en 2nde au Lycée François Magendie à Bordeaux à compter de la rentrée 2019 :

A chaque rentrée de l'année N et compte tenu de la demande des familles, de l'exigence pédagogique et du principe de continuité dans la section internationale espagnole depuis l'école, **le Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale procède à l'affectation selon deux voies d'accès :**

- **Voie d'accès n° 1 :**

Jusqu'à 20 places d'accès direct en 6ème et jusqu'à 20 places d'accès direct en 2nde sont réservées aux élèves scolarisés dans la section internationale espagnole.

Ils seront sélectionnés en tenant compte des critères suivants :
- une bonne moyenne en Espagnol et Histoire-Géographie,
- une bonne moyenne générale dans l'ensemble des matières,
- l'Intérêt, la motivation et la maîtrise de la langue.

Les élèves retenus seront informés après le conseil de classe du second trimestre.

- **Voie d'accès n° 2 :**

Les élèves provenant d'autres établissements ainsi que les élèves non retenus parmi les 20 places d'accès direct et qui souhaitent maintenir leur candidature doivent faire une demande d'admission et suivre la procédure prévue par l'établissement scolaire d'accueil.

Ils doivent présenter leur dossier et passer des épreuves tests à l'écrit et à l'oral.

Nota Bene :

Si des places sont vacantes, des examens d'entrée sont prévus pour accéder aux niveaux suivants : 5ème, 4ème, 3ème et 1ère. L'accès en Terminale pour un nouvel élève n'est pas autorisé, sauf pour les élèves venant d'une autre section internationale espagnole en France.

En résumé, dans la procédure d'accès à la section internationale espagnole de Bordeaux, sont pris en compte les aspects suivants :

1. Le niveau de compétence linguistique de l'élève (tous les tests de langue utilisés suivent les orientations de l'Institut Cervantes). Cependant, la maîtrise de l'espagnol ne constitue pas un facteur déterminant.

2. La moyenne générale de l'élève ainsi que les appréciations des enseignants.

3. La motivation, l'implication et le comportement de l'élève évalués lors de l'entretien.

Intégrer la Section Internationale Espagnole, notamment au lycée, est une grande opportunité qui implique une surcharge de travail pour l'élève.

Je vous demande de bien vouloir présenter ces modalités de recrutement à vos conseils d'administration respectifs avant la fin de l'année civile puis d'en assurer la communication auprès des parents d'élèves concernés.

Je sais pouvoir compter sur votre collaboration et vous remercie pour la mise en œuvre de ces instructions.

A votre écoute,

Bien cordialement,

François COUX